

Echos

de la Communauté de Communes

Vals et Plateaux des Monts de Lacaune

Communes de Castelnaud de Brassac, Ferrières, Lacaze, le Margnés, le Masnau Massugiés, Saint Pierre de Trivisy, Saint Salvi de Carcavés, Vabre

Juin 2005
Numéro 5

L'esprit communautaire...une idée qui fait son chemin



Contact :
Téléphone : 05 63 37 63 30
Télécopie : 05 63 37 63 34
Courriel : od12@wanadoo.fr
Renseignements et accueil
le mardi et le jeudi de 9h00 à 16h00

SOMMAIRE :

Pages 2 & 3 : Présentation synthétique du budget 2004 de la Communauté de Communes

Pages 4 & 5 : CARTE DES TRAVAUX DE VOIRIE 2004 / 2005

Pages 6 : Electrification rurale : comment ça marche ?

Pages 7 : Bilan de l'OPAH

Pages 8 : Pour une journée solidaire...

L'ÉQUIPE

Président : Lilian AZAÏS,
Maire du Masnau Massugiés

Vice-Présidents :
Jacques Pagès, Maire de Vabre
Michel Culié,
Maire Adjoint de Castelnaud de Brassac
Louis de Villeneuve, Maire de Lacaze
Pierre Davy, Maire de Ferrières

Membres du Bureau :
Nelly Barthes,
Maire de St Pierre de Trivisy,
Evelyne Bousquet,
Maire de St Salvi de Carcavés,
Raymond Gau, Maire du Margnés
Christian Rouquette,
Maire de Castelnaud de Brassac

Le personnel :
Olivier Delbos, Directeur
Valérie Calvet,
secrétaire comptable (temps partiel)
Nicole Mur,
Agent d'entretien (temps partiel)
Elodie Rothe,
Emploi Jeune Culture (Pris en charge par l'Association du Musée du Protestantisme)
Léna Clément, Emploi Jeune Ressources
Renouvelables (Pris en charge par l'Association Vallée du Gijou)
Elsa Perrichon, animatrice Enfance-Jeunesse (en partie prise charge par le Contrat Temps Libre)

Service ordures ménagères
André Maglane, Conducteur,
Michel Bardou, agent technique

Les sites Natura 2000 de la Communauté de Communes :

Avec 2 sites désignés (11 pour le département du Tarn) qui sont la Vallée du Gijou et les Tourbières du Margnés, le territoire de la communauté de communes présente une grande variété de milieux naturels d'intérêt européen, que les activités humaines ont permis de conserver.

Photo Conservatoire des Espaces Naturels Midi Pyrénées



LES TOURBIÈRES DU MARGNÈS :
HIGHLAND CATTLE



VALLÉE DU GIJOU

Le SAMEDI 11 JUIN 2005 à VABRE, La Communauté de Communes organise la seconde édition de BOIS SOLEIL

Le bois et le soleil sont des sources d'énergies locales importantes, largement sous utilisées. Pourtant, le chauffage au bois et le solaire thermique ont beaucoup évolué ces dernières années. Des techniques et des matériels innovants permettent d'amplifier leurs performances tout en supprimant la majeure partie de leurs inconvénients. Ces énergies présentent également un potentiel de développement local et de création d'emploi intéressant pour notre région.

Cette seconde édition de Bois Soleil donnera, à travers des débats conférences, des solutions concrètes pour choisir le matériel adapté aux besoins de chacun et contribuer, ainsi, à la protection de l'environnement et au développement local.

Pour illustrer et enrichir les débats, Bois Soleil propose également des visites d'installations chez l'habitant et des rencontres avec les professionnels du secteur des énergies renouvelables. Enfin, nous organiserons des démonstrations et des animations pédagogiques qui raviront les plus jeunes.

Je vous invite donc à venir participer, le 11 juin prochain, à ce jour de fête et de découverte et à venir nombreux, comme vous le découvrirez en dernière page de notre bulletin, à la journée de solidarité organisée par l'Aventure Parc de St Pierre de Trivisy le Dimanche 19 Juin 2005.

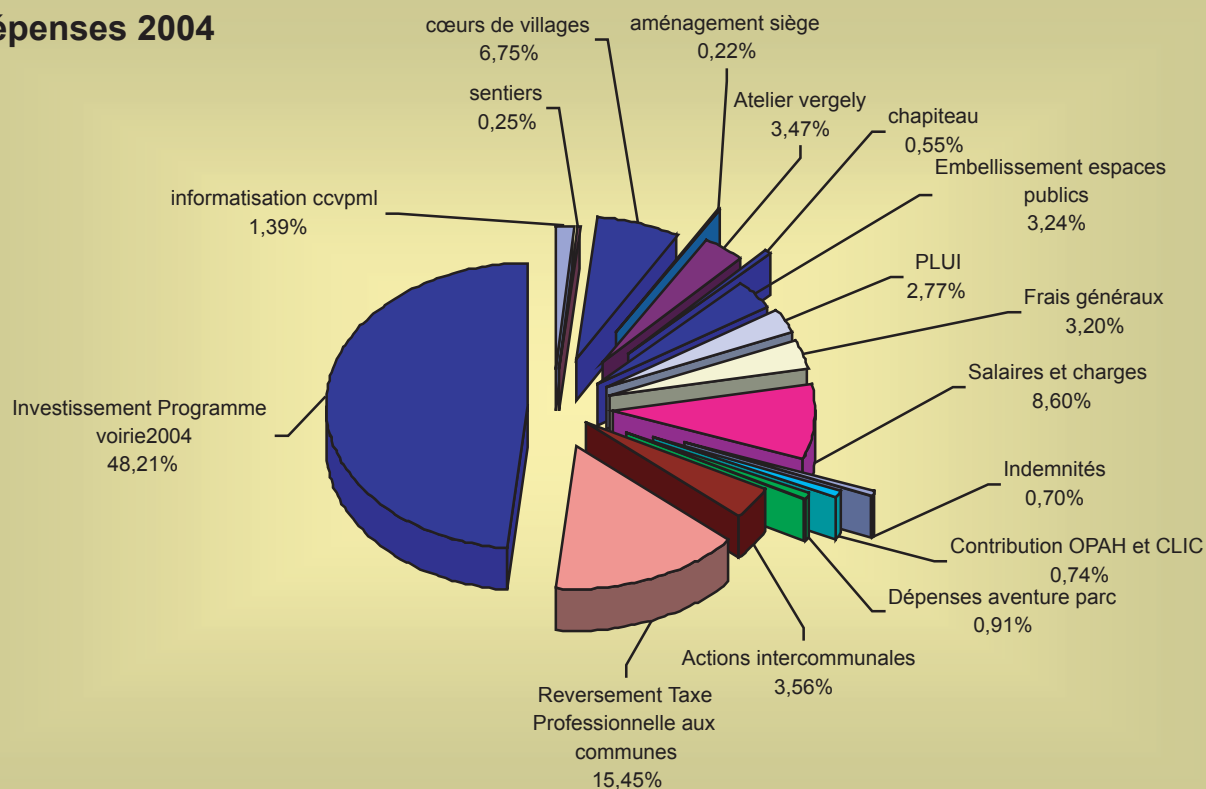
Lilian AZAÏS

Président de la Communauté de Communes

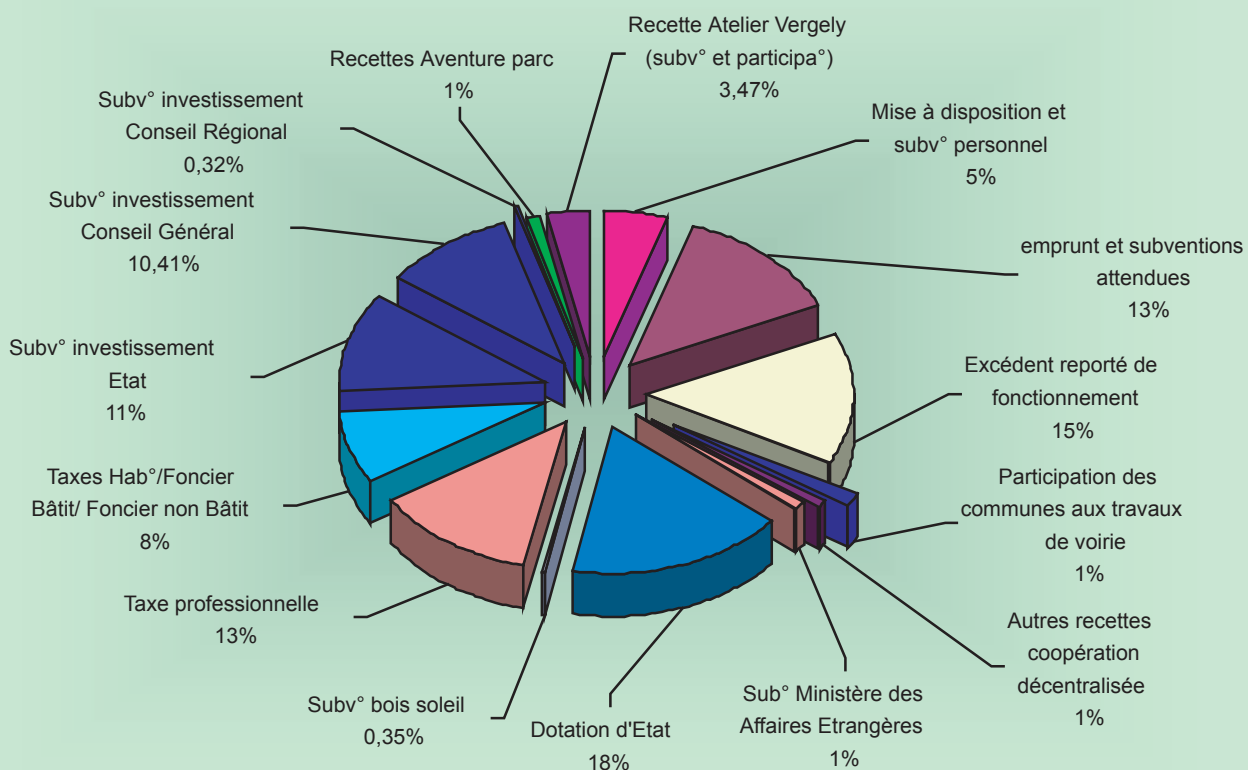


PAGES FINANCIERES

dépenses 2004



Recettes 2004



DEPENSES 2004 TOTALES EN €UROS *

informatisation CCVPML (achat d'ordinateurs pour les 8 communes)	30 000 €
Sentiers	5 315 €
Embellissement des cœurs de village	146 000 €
Aménagement siège	4 713 €
Atelier Vergely (*)	75 000 €
Chapiteau	12 000 €
Embellissement espaces publics	70 000 €
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	60 000 €
Frais généraux	69 201 €
Salaires et charges	185 919 €
Indemnités	15 243 €
Contribution OPAH et CLIC	16 022 €
Dépenses Aventure parc	19 724 €
Actions intercommunales	76 913 €
Reversement Taxe Professionnelle aux communes	334 083 €
Investissement voirie et divers 2004	1 042 842 €
TOTAL	2 162 976 €

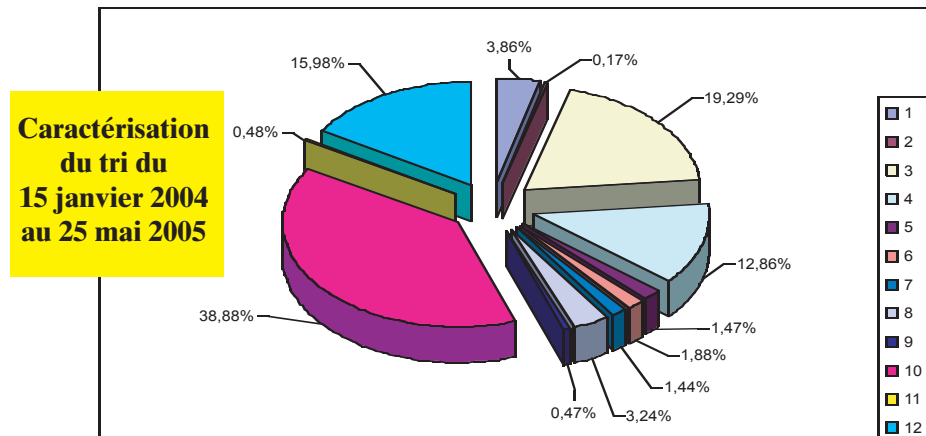
RECETTES 2004 TOTALES EN €UROS *

Mise à disposition du personnel	108 917 €
Emprunt et subvention attendus	286 488 €
Excédent reporté de fonctionnement	315 289 €
Participation des communes aux travaux de voirie	28 804 €
Autres recettes coopération décentralisée	20 000 €
Sub° Ministère des Affaires Etrangères	20 000 €
Dotation d'Etat	368 765 €
Subv° bois soleil	7 553 €
Taxe professionnelle	274 172 €
Taxes Hab°/FBâtit/Fnon Bâtit	177 123 €
Subv° investissement Etat	228 601 €
Subv° investissement Conseil Général	225 191 €
Subv° investissement Conseil Régional	7 000 €
Recettes Aventure parc	20 072 €
Recette Atelier Vergely (subv° et participa°) (*)	75 000 €
TOTAL	2 162 976 €

* hors budget annexe Ordures Ménagères et Electrification

(*) L'atelier de rénovation de bâtiment, réalisé par la Communauté de Communes pour le compte d'un artisan, M. Vergely, n'aura pas coûté un Euro au contribuable local. Les aides venant de l'Etat par le biais de la Dotation au Développement Rural.

En effet, comme nous l'expliquions dans notre précédent numéro, le principe d'intervention de la Communauté de Communes pour ce type de projet, est la Vente en Etat Futur d'Achèvement : la Communauté réalise l'investissement puis le revend au porteur de projet dès que la construction est achevée, déduction faite des subventions qu'elle a pu percevoir. Ce mode de fonctionnement a l'avantage de dégager la Communauté de Communes dès l'achèvement des travaux, le porteur de projet finançant la totalité du solde à la signature de l'acte de vente, de nous permettre de porter plusieurs projets de développement économique sans mettre en danger l'équilibre financier de la Communauté de Communes et de conserver un faible taux d'endettement.



LE TRI :

UN EFFORT MAINTENU QUI PORTE SES FRUITS

Grâce à l'effort de tous le niveau de qualité de notre tri s'améliore de mois en mois et nous a permis de ne pas augmenter le tarif des redevances Ordures ménagères en 2005.

Néanmoins il faut maintenir l'effort car nous sommes encore loin d'un taux de refus à 0% !!!

Ainsi, lors de la caractérisation du 25 mai 2005 [un échantillon de 100 kg est pris de manière aléatoire sur notre tournée et est ensuite trié et pesé] une barre de fer de 5 kg était présente dans l'échantillon, représentant 5% du refus. Sachant que le tonnage du tri coûte 181€ à l'entrée et

49 € supplémentaires pour les refus:

$181 \times 0.005 = 0.905 \text{ €}$

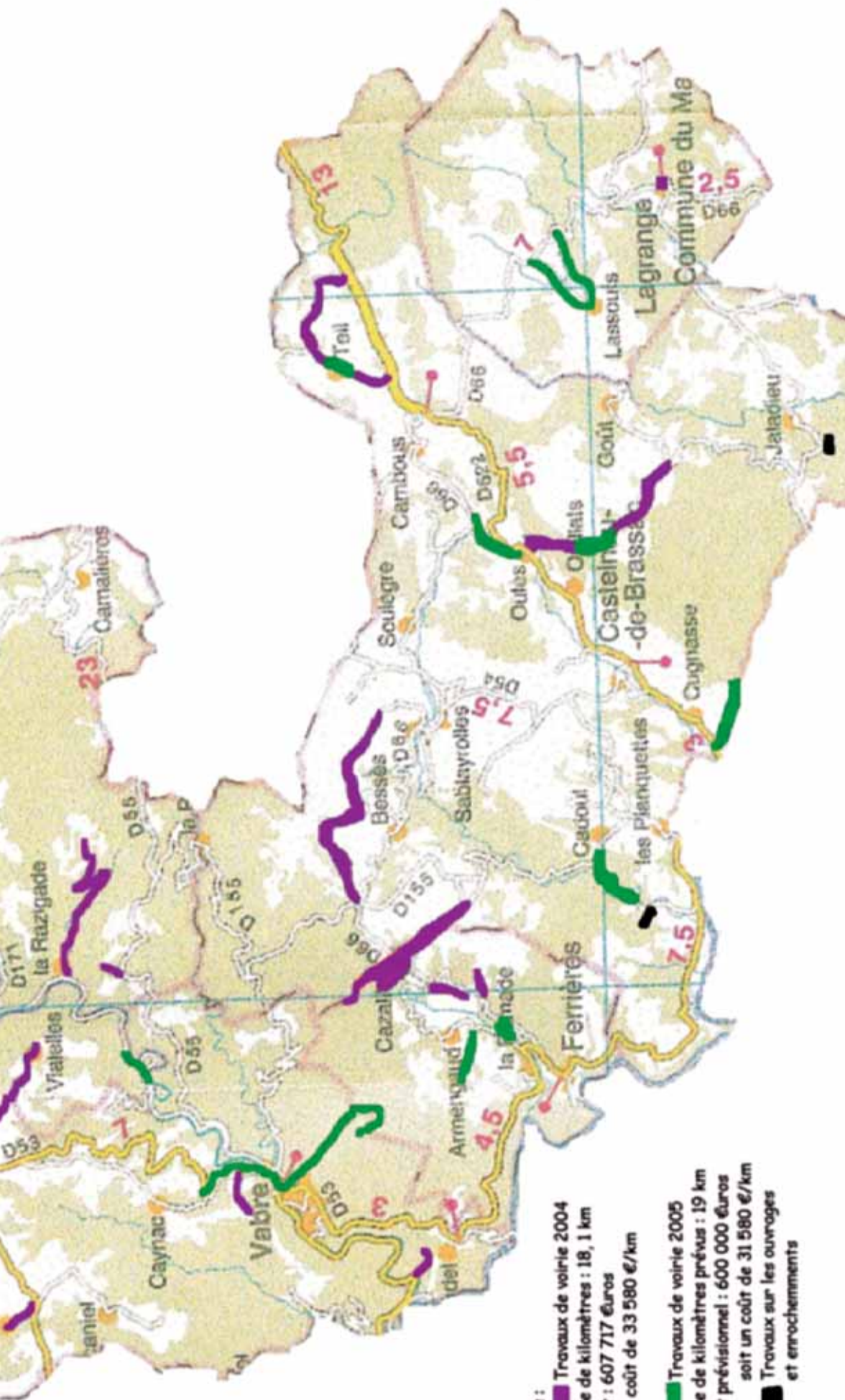
$49 \times 0.005 = 0.245 \text{ €}$,

que notre tonnage annuel est de 170 tonnes de tri : $1,150 \times 170 = 195.50 \text{ €}$

: c'est le prix que nous coûte cette simple barre de fer, alors que ce genre de déchet est ramassé «gratuitement» à la Glévalde, à Brassac ou dans les bennes à encombrant !

Chaque erreur de tri, si elle échappe à la vigilance du personnel chargé du ramassage des ordures ménagères, a un coup élevé, alors, dans le doute, abstenez vous !!!

Légende	Caractérisation du tri du 15 janvier 2004 au 25 mai 2005	Poids kg	Répartition
1	Acier	49,25	3,86%
2	Aluminium	2,15	0,17%
3	E.M.R (Emballages Ménagers Recyclables): carton	246,15	19,29%
4	D.E.I.C (Déchet d'Emballage Industriel et Commercial): carton industriel	164,15	12,86%
5	E.L.A (Emballage Liquide Alimentaire): briques de lait,jus de fruits	18,70	1,47%
6	P.E.T Incolore (polyéthylène Téréphtalate): bouteilles plastiques	23,95	1,88%
7	P.E.T Coloré	18,35	1,44%
8	P.E.H.D Polyéthylène Haute Densité): flacons plastiques	41,30	3,24%
9	Film Eco Emballage Sacs jaunes	5,95	0,47%
10	JRM :Journaux, Revues, Magazines	496,1	38,88%
11	REFUS Verre	6,1	0,48%
12	Divers	203,9	15,98%
	TOTAUX	1276,05	100 %



- Légende :**
- Travaux de voirie 2004
 Nombre de kilomètres : 18, 1 km
 Budget : 607 717 €uros
 soit un coût de 33 580 €/km
 - Travaux de voirie 2005
 Nombre de kilomètres prévus : 19 km
 Budget prévisionnel : 600 000 €uros
 soit un coût de 31 580 €/km
 - Travaux sur les ouvrages
 et enrochements

ELECTRIFICATION

TERRITOIRE

La communauté de communes est propriétaire des réseaux électriques basse tension qui alimentent les foyers de son territoire, elle est responsable de leur entretien et de leurs éventuelles extensions [par exemple lors de constructions nouvelles de bâtiments, d'habitations ou d'équipements] et elle adhère au Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn à qui elle a délégué la Maîtrise d'œuvre pour le compte des huit communes de son territoire : Castelnau de Brassac, Ferrières, Lacaze, Le Masnau Massuguiès, Le Margnés, Saint Pierre de Trivisy, Saint Salvi de Carcavés, Vabre.

FONCTIONNEMENT

Chaque année, la commission électrification de la Communauté de Communes se réunit et chaque commune fait part de ses projets en matière d'électrification (renforcement et/ou extension du réseau) et d'éclairage public.

Une fois le programme établi, en concertation avec les services d'EDF et du SDET, l'exécution des travaux est confiée au SDET (choix des entreprises, suivi de la réalisation des travaux...) le paiement restant à la charge de la communauté de communes.

REGLEMENTATION

Les raccordements au réseau électrique sont soumis à l'application des règles d'urbanisme en vigueur, et notamment aux dispositions des lois « Solidarité et Renouvellement Urbain » et « Urbanisme et Habitat ».

Par ailleurs, la technique de raccordement au moyen d'un branchement ou d'une extension est dépendante de l'état parcellaire et de la configuration du réseau existant dans l'environnement de la parcelle à desservir.

A QUI S'ADRESSER ?

Selon la commune sur laquelle se situe la parcelle de terrain à alimenter, le propriétaire doit effectuer sa demande auprès d'EDF, ou du SDET.

A réception de la demande de raccordement un chargé d'affaire du SDET convient d'un rendez vous sur le terrain avec le propriétaire afin d'envisager la solution technique :

Branchement :

Un devis, accompagné d'un plan est ensuite adressé au demandeur.

Le délai de réalisation des travaux est d'un mois à compter de la date de réception du paiement.

Extension de réseau :

Ce type d'ouvrage nécessite la réalisation d'une étude soumise à un dépôt de dossier administratif.

Le délai de réalisation est de 3 à 4 mois à compter de la date de demande exprimée au SDET.

Selon la destination finale du projet à alimenter et la technique de raccordement employée, une aide financière est accordée par le SDET et la décision est prise par la Communauté de Communes.

Travaux d'installation et de branchement de compteur électrique



Dans tous les cas, la mise en service de la ligne doit être demandée à EDF (**N°azur : 0810 829 372**). Cette dernière est soumise à obtention du certificat de conformité de l'installation privée (CONSUEL).

[Cas particulier des «compteurs chantiers» : Toute demande de branchement provisoire doit être exprimée auprès d'EDF GDF].

Pour plus de renseignements, vous pouvez aussi contacter le Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn [SDET] : 05 63 43 21 40

L'OPAH a débuté en juillet 2002 s'est terminée en Décembre 2004.

Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat a permis aux propriétaires désireux de réaliser des travaux d'amélioration de leur résidence principale ou d'un logement locatif, de bénéficier :

- d'une aide financière de l'ANAH (de 20%, 35% ou 45% du montant des travaux éligibles H.T et même 70% si les travaux sont dus au handicap.)
- de conseils gratuits d'architectes et d'un thermicien.

Les Résultats quantitatifs de l'OPAH sur l'ensemble du territoire :

- 110 logements locatifs dont 38% ont été conventionnés
- 411 logements occupés par leurs propriétaires dont 65% très sociaux
- 42 logements vacants ont été remis sur le marché (38% de l'ensemble des logements locatifs)
- près de 400 000 € engagés par l'ANAH pour les logements vacants.

Face à la forte demande de locations sur le territoire :

La Communauté de Communes s'est engagée à aider financièrement les propriétaires qui souhaitent améliorer ou créer un logement locatif à l'année. Pour cela, elle s'est engagée à verser un complément de 5% du montant des travaux (H.T.) à tous ceux qui envisagent de faire un logement dit « conventionné ». Ils pourront ainsi bénéficier d'une aide de 40% de l'ANAH et de 5% de la Communauté des Communes (soit au total 45% du montant des travaux H.T.).

C'est ainsi un budget de près de 14 000 €uros qui sera versés par la Communauté de Communes, pour la réalisation de 10 logements locatifs conventionnés sur son territoire.

La spécificité de cette OPAH : la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables:

• Pour tous ceux qui voulaient voir baisser leurs dépenses de chauffage ou de production d'eau chaude... un thermicien intervenait gratuitement et proposait le système le plus adapté aux besoins pour réaliser des économies d'énergie ; il prenait notamment en compte le contexte bâti global (implantation, orientation, typologie de l'habitat...), l'usage de l'habitation, le nombre de personnes, les installations existantes. Ainsi, ce sont **146 Conseils en Maîtrise de l'énergie** qui ont été réalisés [dont 19% pour l'Eau Chaude Sanitaire, 20% pour une Réhabilitation Globale, 37% pour le Chauffage, 24% pour l'Isolation] avec une problématique particulière concernant les menuiseries : 95% des menuiseries remplacées ou installées sont en PVC aux dépens du bois : les menuiseries doivent posséder la certification Acotherm, ce qui favorise les unités de productions industrielles (Alu, PVC, bois exotique), aux dépens de petits artisans locaux qui peuvent difficilement obtenir ce label, ce qui participe au déclin de l'économie locale, des démarches ont été entreprises auprès des autorités « compétentes » mais n'ont à ce jour pas abouties...

Globalement, on peut dire que L'OPAH a permis :

- De toucher directement plus de 950 foyers sur 5167, soit plus de 18 % des ménages!
- L'apport du confort de base dans les logements tels les sanitaires, le chauffage,...
- L'amélioration des conditions de vie
- Les Mises aux normes d'habitabilité des logements (mises aux normes électrique, sanitaire...)
- Le maintien à domicile de personnes âgées
- La Valorisation et l'entretien du patrimoine local
- La Remise sur le marché de logements dégradés vacants
- Le Développement des énergies renouvelables
- L'intervention des artisans locaux pour garantir la qualité des travaux et le développement de l'économie locale.

Les Résultats quantitatifs de l'OPAH sur le territoire :

Communauté de communes des Vals & Plateaux	Nombre de Ménages concernés	Logements agréés	
		Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Castelnau de Brassac	306	18	14
Le Margnès	21	2	0
Vabre	372	29	7
Ferrières	61	12	0
Lacaze	136	11	1
Le Masnau Massuguiès	122	12	0
Saint Salvi de Carcavès	34	2	0
Saint Pierre de Trivisy	233	23	5
TOTAL	1285	109	27

* Logement très sociaux : permet à des propriétaires occupants, dont le revenu annuel est inférieur ou égal à 6 294 € pour une personne, 9 020 € pour un couple (etc...), de bénéficier d'un taux de subvention plus important (35%).

Les prochains rendez vous de la Communauté de Communes où vous êtes tous cordialement convié :

• **Le 11 JUIN à Vabre pour Bois Soleil 2005**

• **Le 19 JUIN AVENTURE PARC**

• **Le 22 JUIN à Vabre pour un spectacle de cirque présenté par les enfants**

des écoles de la Communauté de Communes et les enfants de l'école de Botiza (Roumanie)



1995 - 2005
...10 ans de sensations...

Dimanche 19 juin 2005

Tous avec ELA
à AVENTURE PARC®

A l'occasion de ses 10 ans,
le réseau AVENTURE PARC® reverse à ELA
l'intégralité des droits d'entrée de la journée.

Venez faire la fête avec nous !
Venez marcher dans les arbres !

Quand le courant passe, la vie continue

Les leuco dystrophies sont des maladies génétiques qui détruisent la gaine des nerfs (la myéline) du système nerveux central (cerveau et moelle épinière). Lorsque cette gaine est abîmée, le courant ne passe plus et les messages nerveux sont interrompus. Perte des mouvements et de l'équilibre, perte de la vision et de l'ouïe, perte de la parole et de la mémoire : les leuco dystrophies paralysent toutes les fonctions vitales.

Chaque semaine en France, 3 à 6 enfants naissent atteints de ces terribles maladies (20 à 40 en Europe).

Depuis 1992, l'**Association Européenne contre les leuco dystrophies (ELA)** parrainée par **Zinédine Zidane**, mobilise toutes les énergies pour faire connaître ces maladies orphelines, financer la recherche médicale, et venir en aide aux familles durement affectées par ce drame.

Depuis sa création, ELA a financé plus de 150 programmes de recherche pour plus de 9 millions d'euros. Il faut continuer car les chercheurs ont plus que jamais besoin de nous.



Aidons les enfants atteints de leucodystrophies à battre la maladie.



ELA
Association Européenne
contre les Leucodystrophies

ELA - BP 267 - 54005 Nancy cedex - Reconnue d'utilité publique par décret du 16/11/1996

CCP 6890 15 G NANCY

N° Indigo 0 825 311 222

0,15 €/MH

www.ela-asso.com